

doc
CA1
EA9
S04
FRE
1979

Le ministère de la Défense nationale

DOCUMENTS
N° 4

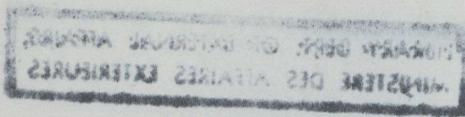
LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le ministère de la Défense nationale

*Texte rédigé par
les Services d'information du ministère
de la Défense nationale, Ottawa*

Publié en vertu de l'autorisation
de l'honorable Don Jamieson,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
Gouvernement du Canada, 1979

43-229-227



Direction des programmes d'information
à l'étranger
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0G2

© Ministre des Approvisionnements
et Services Canada 1979

Richelieu Graphiques Ltée

N° de contrat 08KT. 08008-78-007

On peut reproduire cette brochure en toute liberté, qu'il s'agisse du texte intégral ou d'extraits (prière d'indiquer la date de parution).

Les brochures appartenant à la série *Documents* peuvent s'obtenir auprès des ambassades, hauts-commissariats ou consulats canadiens. Dans les pays où le Canada ne jouit d'aucune représentation diplomatique, prière de s'adresser à la Direction des programmes d'information au Canada du ministère des Affaires extérieures (Ottawa, Ontario, Canada K1A 0G2).

Le ministère de la Défense nationale a été créé, en 1922, en vertu de la Loi sur la défense nationale.

Le ministre de la Défense nationale est chargé de contrôler et de diriger les Forces armées canadiennes et il est responsable de toutes les questions relatives aux installations de défense du Canada. Il soumet au Cabinet les grandes questions d'orientation à propos desquelles celui-ci doit donner son avis. Jusqu'à octobre 1973, il était également responsable de l'Organisation des mesures d'urgence du Canada qui, en 1974, prit le nom de Centre national de planification des mesures d'urgence (mieux connu sous celui de Planification d'urgence Canada). Cette nouvelle organisation qui, pour des raisons administratives, fait toujours partie du ministère de la Défense nationale est comptable au Conseil privé. Cependant, le Ministre exerce toujours certains pouvoirs et fonctions en cas d'urgence civile.

Le sous-ministre est le plus haut fonctionnaire du Ministère et le principal conseiller civil auprès du Ministre pour toutes les questions de défense. Il veille à ce que l'administration du Ministère reflète toutes les politiques élaborées par le gouvernement.

Le chef d'état-major de la Défense, principal conseiller militaire auprès du Ministre, est chargé du contrôle et de l'administration des Forces canadiennes. Il doit s'assurer

du bon déroulement des opérations militaires et veiller à ce que les Forces canadiennes soient prêtes à s'acquitter des obligations confiées au Ministère par le gouvernement.

Au Quartier général de la Défense nationale, le vice-chef d'état-major de la Défense, le sous-chef d'état-major de la Défense, quatre sous-ministres adjoints, le juge-avocat général, le directeur général de l'information et le directeur général des services administratifs du Ministère sont tous responsables devant le sous-ministre et le chef d'état-major de la Défense. Le vice-chef d'état-major de la Défense est le principal adjoint et conseiller du sous-ministre et du chef d'état-major de la Défense; il assure les fonctions de ce dernier en son absence. Le sous-chef d'état-major de la Défense est responsable devant le vice-chef d'état-major de la Défense. Il lui incombe d'assurer que les opérations des Forces canadiennes se déroulent avec toute l'efficacité voulue.

L'organisation des Forces canadiennes est fonctionnelle. Elle reflète les principales tâches que leur confie le gouvernement: toutes les forces affectées à une grande mission d'ensemble sont placées sous la direction d'un seul commandant (ou chef) qui dispose des ressources nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions. Plus précisément, elles sont regroupées au Quartier général de la Défense nationale sous les commandements suivants:

- Commandement maritime
- Commandement de la Force mobile
- Commandement aérien
- Forces canadiennes en Europe
- Commandement des communications des Forces canadiennes
- Forces canadiennes de la Région du Nord

Commandement maritime

Toutes les Forces navales canadiennes ainsi que les avions patrouilleurs relèvent du chef du Commandement maritime dont le quartier général se trouve à Halifax. Le commandant adjoint dirige les Forces maritimes du Pacifique à partir de son quartier général établi à Esquimalt. Le rôle du Commandement maritime est de surveiller et de contrôler l'accès aux eaux territoriales et de fournir des navires prêts pour le combat conformément aux obligations que le Canada a contractées en matière de défense continentale et envers l'OTAN. Le chef du Commandement maritime est également le chef du Sous-secteur canadien de l'Atlantique (Commandement de la zone occidentale de l'Atlantique). Le Commandement maritime participe, au besoin, aux opérations militaires canadiennes et dirige les opérations de recherche et de sauvetage dans les Régions d'Halifax et de Victoria (provinces de l'Atlantique et Colombie-Britannique).

Depuis que le Canada a porté la limite de ses eaux territoriales à 200 milles, le 1^{er} janvier 1977, il a fallu renforcer la surveillance et le contrôle maritimes et aériens des eaux canadiennes pour seconder le ministère des Pêches et de

l'Environnement. Une multitude de navires sont repérés chaque année dans ces eaux et un grand nombre d'entre eux sont inspectés par des agents du ministère des Pêches et de l'Environnement en compagnie de militaires canadiens.

Commandement de la Force mobile

Le rôle du Commandement de la Force mobile consiste à fournir des unités formées de militaires bien entraînés et bien équipés pour la protection du territoire canadien, à organiser au Canada des formations de combat prêtes à entrer en action à l'étranger et, enfin, à appuyer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ou d'autres opérations du même genre.

Les Forces comprennent des éléments de brigade dans l'Ouest et dans l'Est dont les quartiers généraux respectifs se trouvent à Calgary et à Valcartier (Québec), ainsi qu'un groupe d'infanterie aérotransportable et aérotransportable constitué d'une Force d'opérations spéciales stationnée à Petawawa (Ontario); du contingent canadien de la Force des Nations Unies à Chypre; du contingent canadien des Nations Unies au Moyen-Orient; et du centre de formation au combat de Gagetown (Nouveau-Brunswick). La Milice est également placée sous le contrôle et l'administration du Commandement de la Force mobile.

La Milice

La Milice est, en fait, un sous-élément d'appui pour les forces régulières. Actuellement les unités de

la Milice relèvent du chef du Commandement de la Force mobile ou du Commandement des communications des Forces canadiennes.

Le Commandement de la Force mobile a sous ses ordres 99 unités de combat de la Milice ainsi que des unités administratives et de service dépendant de cinq régions et de 21 secteurs de Milice.

Commandement aérien

La création du Commandement aérien, le 2 septembre 1975, a redonné à un commandant principal l'entière responsabilité des Forces aériennes militaires du Canada afin de permettre une plus grande souplesse d'utilisation de la force aérienne et d'augmenter l'efficacité, la sécurité et la rentabilité des opérations.

La fonction première du Commandement est de fournir des forces aériennes régulières et des forces de réserve prêtes à entrer en action afin de permettre au Canada de remplir ses engagements régionaux dans les Prairies (Saskatchewan, Alberta, Manitoba) et le Nord-Ouest de l'Ontario, ainsi que ses engagements nationaux et internationaux.

Le Commandement aérien, dont le Quartier général se trouve à Winnipeg, est formé de cinq éléments fonctionnels:

- le Groupe de la Défense aérienne, composé d'unités de l'ancien Commandement de la Défense aérienne,
- le Groupe du Transport aérien, composé d'unités de l'ancien Commandement du Transport aérien,
- le Groupe aéronaval, composé des ressources aériennes qui faisaient partie du Commandement maritime,

- le 10^e Groupe aérien tactique, composé des ressources aériennes qui faisaient partie du Commandement de la Force mobile,
- le Groupe de la Réserve aérienne, composé de 4 escadres.

Les Écoles d'instruction aérienne relèvent aussi du Commandement aérien.

Groupe de la Défense aérienne

Le Groupe de la Défense aérienne (G.D.A.), dont le quartier général est situé à North Bay en Ontario, est chargé d'assurer la souveraineté aérienne du Canada. En outre, c'est grâce à ce groupe que le Canada apporte sa contribution au Commandement de la Défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD), organisme de défense canado-américain.

Le G.D.A. dispose de trois escadrons de combat tous temps, d'un escadron de formation, de deux lignes de radar transcontinentales, d'une unité de pistage de satellites et d'un escadron de guerre électronique.

Groupe du Transport aérien

Le Groupe du Transport aérien, dont le quartier général est à Trenton, en Ontario, est chargé du transport des Forces canadiennes, celles-ci devant être en mesure de remplir leurs engagements au pays et à l'étranger. Il exécute également les tâches d'intérêt national et international que lui confie le gouvernement.

Le Groupe effectue des opérations de recherche et de sauvetage dans les cas d'écrasements d'avions et de catastrophes maritimes. Il possède 24 avions *Hercules C-130* et 5 *Boeing 707* servant au transport des marchandises lourdes ainsi qu'un escadron d'avions *Cosmopolitan* et *Falcon* (stationné à Ottawa), assurant le transport de passagers sur des distances moyennes.

Les escadrons de transport et de sauvetage situés à Comox (Colombie-Britannique), Edmonton, Trenton et Summerside (Île-du-Prince-Édouard) disposent d'une flotte mixte composée d'avions à voilure fixe et d'hélicoptères (avions *Buffalo* ou *Twin Otter* et hélicoptères *Twin Huey*, *Voyageur* ou *Labrador*). La 103^e Unité de sauvetage dispose, à la base de Gander (Terre-Neuve), de trois hélicoptères *Labrador* afin de pouvoir faire face rapidement aux situations d'urgence survenant à Terre-Neuve, au Labrador et dans les eaux avoisinantes. Les escadrons de transport à long rayon d'action de Trenton et d'Edmonton possèdent chacun un avion *Hercules C-130* destiné à la recherche et au sauvetage.

Les activités de recherche et de sauvetage sont coordonnées par quatre Centres de coordination de sauvetage (C.C.S.) situés à Victoria, Edmonton, Trenton et Halifax. Le personnel de ces centres se compose de militaires et, sauf à Edmonton, d'officiers de la Garde côtière

qui assurent la liaison entre les centres où ils sont affectés et la Garde côtière.

Outre les avions ayant à leur bord des spécialistes et conçus expressément pour la recherche et le sauvetage, des appareils stationnés dans divers endroits du pays et, dans certains cas, tenus en état d'alerte, exécutent également des opérations de ce genre.

Groupe aéronaval

Le Groupe aéronaval (G.A.), établi à Halifax (Nouvelle-Écosse), a été créé le 2 septembre 1975 et relève du Commandement aérien. Il est responsable de toutes les ressources aériennes servant à la surveillance et à la patrouille maritimes ainsi qu'à la lutte anti-sous-marine.

Le Groupe aéronaval relève du Commandement aérien mais, sur le plan opérationnel (surveillance et patrouille maritimes, lutte anti-sous-marine), il est placé sous les ordres du chef du Commandement maritime. Les étroites relations de travail qui se sont établies entre le Commandement maritime et le Groupe aéronaval leur permettent d'utiliser le même centre d'opérations.

Le Groupe est responsable des vols de surveillance effectués au-dessus des eaux côtières du Canada et au-dessus de l'archipel arctique. Il fournit également les forces aériennes

anti-sous-marines que le Canada s'est engagé à mettre à la disposition de l'OTAN.

10^e Groupe aérien tactique

Sur le plan opérationnel, le 10^e Groupe aérien tactique (10^e G.A.T.) du Commandement aérien relève du Commandement de la Force mobile dont le quartier général est installé dans les mêmes locaux que le sien, à St-Hubert (Québec). Il exploite toutes les ressources aériennes destinées à fournir un appui direct à l'armée de terre. Il dispose donc d'avions à voilure fixe et d'hélicoptères utilisés lors des vols de reconnaissance, pour le transport tactique au-dessus des champs de bataille, et dans les tirs d'appui.

Réserve aérienne

Le 1^{er} avril 1976, une nouvelle formation a été ajoutée au Commandement aérien: le Groupe de la Réserve aérienne qui est commandé par un officier de réserve ayant le rang de général et dont le quartier général se trouve à Winnipeg. Le Groupe a été créé afin de souligner l'importance croissante des réserves aériennes qui ont connu ces dernières années une augmentation de leur effectif et dont l'équipement a été renouvelé.

La Réserve aérienne se compose de quatre Escadres de réserve aérienne (E.R.A.): celle de Montréal et celle de Toronto disposent cha-

cune d'un monomoteur de type *Otter*; celle de Winnipeg, possède des *Dakota*, et celle d'Edmonton, des *Twin Otter* que toutes deux utilisent en commun avec les escadrons des forces canadiennes régulières stationnés au même endroit.

Service de l'Instruction des Forces canadiennes

Le Service de l'Instruction des Forces canadiennes (S.I.F.C.) a été mis sur pied le 2 septembre 1975 au moment de la création du Commandement aérien et du remaniement du Commandement des Forces canadiennes. Le rôle du Service est de planifier et de diriger la formation des recrues et des spécialistes ainsi que l'enseignement des métiers et la formation des officiers dans le cas où cette formation ou cet enseignement sont communs à plusieurs commandements.

Le commandant du Service de l'Instruction des Forces canadiennes remplit aussi certaines fonctions dans la Région du centre (province de l'Ontario): il doit apporter une aide planifiée aux autorités civiles et aux ministères fédéraux, établir une liaison avec le gouvernement provincial et ses organismes et offrir des services de soutien à certaines unités d'autres commandements.

Forces canadiennes en Europe

Les militaires canadiens affectés en Europe auprès de l'OTAN sont placés sous l'autorité des Forces canadiennes en Europe. Ces forces stationnées à Lahr et à Baden Solingen, dans la région de la Forêt noire, au sud de l'Allemagne, sont constituées de formations de l'armée de Terre (4^e Groupe-brigade mécanisé canadien) et de l'armée de l'Air (1^{er} Groupe aérien canadien) qui comprend trois escadrons d'attaque classiques, dotés d'appareils CF-104.

Commandement des communications des Forces canadiennes

Le Commandement des communications des Forces canadiennes, dont le quartier général se trouve à Ottawa, assure le fonctionnement du réseau de communications stratégiques des Forces canadiennes, et, en cas d'urgence, des gouvernements fédéral et provinciaux. Le Commandement fournit également des points d'interconnexion pour les réseaux stratégiques et tactiques, et dirige les principaux centres de traitement automatique des données.

Forces canadiennes de la Région du Nord

Les Forces de la Région du Nord ont établi leur Quartier général à Yellowknife (Territoires-du-Nord-Ouest) et possèdent un détachement à Whitehorse (Yukon). La Région comprend le Yukon et les Territoires-du-Nord-Ouest, y compris les îles de la baie d'Hudson, de la baie James et de l'Archipel arctique, et s'étend jusqu'au Pôle Nord géographique. Elle couvre une étendue de 3 900 000 km² environ (plus d'un million et demi de milles carrés), soit 40 p. cent de la superficie du Canada. Le commandant de la Région du Nord assume la responsabilité des questions militaires régionales et, le cas échéant, veille à la coordination et au soutien des activités des forces déployées dans ce secteur septentrional. Les Forces canadiennes du Nord apportent leur appui aux autorités civiles, contribuent à la mise en valeur du Nord et veillent à la sécurité du Canada.

Opérations de maintien de la paix
Depuis la Seconde Guerre mondiale, le Canada a joué un rôle de premier plan au sein des Nations Unies, organisme chargé de maintenir la paix et de promouvoir la sécurité internationale. Les Canadiens ont participé à presque toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies: en Égypte, en Israël, en Syrie, au Liban, à Chypre, en Corée, aux

Indes, au Pakistan, en Nouvelle-Guinée occidentale, au Congo, au Yémen et au Nigeria.

A la suite de l'éclatement du conflit israélo-égyptien, près de 900 militaires canadiens ont été envoyés dans la bande de Gaza de 1956 à 1967, date de la dissolution de la Force des Nations Unies stationnée dans cette région.

De 1960 à 1964, une unité de transmission composée de 300 hommes a assuré le fonctionnement d'un réseau de communications pour la Force des Nations Unies stationnée au Congo.

En 1954, le Canada a détaché son premier contingent auprès de la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Vietnam et au Laos. Celui-ci comptait en 1973, au plus fort de la participation canadienne, soit après le retrait des troupes américaines du Vietnam, 245 militaires chargés de veiller au respect du cessez-le-feu. Le contingent de surveillance s'est retiré du Vietnam en juillet 1973 tandis que la mission canadienne est restée au Laos jusqu'au printemps 1974.

En 1978, c'est au Moyen-Orient que les Canadiens auront apporté leur plus grande contribution aux opérations du maintien de la paix, servant dans la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) et dans la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD). La FUNU est stationnée dans le Sinaï

et la FNUOD sur le plateau du Golan. Le contingent du Canada au Moyen-Orient compte environ 1 000 militaires répartis comme suit: environ 880 dans la FUNU et 172 dans la FNUOD.

Le contingent détaché par le Canada auprès de la Force des Nations Unies à Chypre représente une autre contribution militaire importante. Pendant dix ans, à partir de 1964, un contingent totalisant – avec les représentants canadiens au quartier général des Nations Unies – environ 580 officiers et hommes de troupe a été affecté à Chypre. En juillet 1974, à la suite des troubles survenus à Chypre, le Canada, à la demande des Nations Unies, y a ajouté 480 officiers et hommes de troupe ainsi que du matériel militaire. A l'heure actuelle, environ 515 Canadiens servent dans la Force de maintien de la paix à Chypre.

En 1978, 115 militaires canadiens ont servi dans la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (mars – octobre). Pour les autres opérations de maintien de la paix auxquelles le Canada a participé au cours de cette même année, les effectifs étaient les suivants:

– 9 militaires détachés auprès du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Inde et au Pakistan (participation réduite à 1 officier à la fin de 1978),

– 20 officiers détachés auprès de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Israël,

– 2 militaires détachés auprès de la Commission militaire de l'armistice des Nations Unies en Corée (premier semestre de 1978).

Programmes d'assistance militaire

Le Canada prête assistance aux nations membres du Commonwealth et aux pays ne faisant pas partie de l'OTAN, en y détachant des équipes d'instructeurs militaires ou en donnant au Canada une formation à de petits groupes de militaires provenant de ces pays. C'est ainsi que des équipes ont été envoyées au Cameroun, en Jamaïque, au Kenya, en Malaisie, au Nigeria, en Zambie, etc.

Aux termes de la Loi sur les forces étrangères présentes au Canada et de la Convention sur le statut des Forces (de l'OTAN), le Canada offre, aux frais des intéressés, l'usage d'installations d'entraînement à certains pays membres de l'OTAN. En vertu des dispositions d'un accord de dix ans signé en 1971, l'entraînement de troupes britanniques s'effectue au Canada. Un accord semblable a également été signé avec l'Allemagne de l'Ouest en 1973. Cet entraînement s'effectue, aux frais de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne de l'Ouest, sur des ter-

rains de manoeuvre placés sous la surveillance des Forces canadiennes.

Depuis bon nombre d'années, le Canada assure la formation de pilotes de pays membres de l'OTAN dans certaines bases du ministère de la Défense. Ces dernières années, des pilotes venus du Danemark, de l'Allemagne, de la Norvège et des Pays-Bas ont bénéficié de ce programme. Actuellement, le Canada continue d'entraîner des pilotes néerlandais en vertu d'un accord qui prendra fin en juillet 1981.



LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01007154 9

DOCS

CA1 EA9 S04 FRE

1979

Canada. Ministère de la défense
nationale

Le Ministère de la défense
nationale

~~53495360~~ 43-229-272

B2368754



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada